

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	28
Représentés	11
Absents	4

Votes	
Pour	39
Contre	/
Abstention	/

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

24 OCT. 2022

de la publication le

24 OCT. 2022

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 19 octobre 2022

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 12 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, GARROUT Karim, DIMNET Jocelyne, LORES Monique, CHIRRANE El Arbi, BANCE Stéphane, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie, DESROCHES Damien, FOURNIER Laura, DESPRES Catherine, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien

Étaient représenté-e-s :

M COELHO Vasco	mandat à Mme FRANCISOT Amandine
M. BRULANT Marina	mandat à M MARQUES Henrique
M. THIAM Moustapha	mandat à M. SAYADI Walid
Mme COHEN Rachel	mandat à M. DRUART
Mme FADLI Hafida	mandat à M. CHALBI Yacin
M. OMRANE Alain	mandat à Mme HACHE Bénédicte
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. FONDENEIGE Matthias
M. BOLLE-DALLIAH Kristian	mandat à M. ID ELOUALI Ali
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande	mandat à Mme LANTERNIER Lucie

Étaient absents : Ms AOUMMIS Hassan, HABI Hacène Mmes BENKAHLA Malika, LEMOINE Nathalie

Secrétaire de séance : Mme Hancès SASU

O B J E T

Approbation de l'action « tickets-loisirs » mise en place par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances »

Approbation de l'action « tickets-loisirs » mise en place par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des Franciliennes et Franciliens aux loisirs et aux vacances »

Le dispositif cadre de la Région Ile-de-France «Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et franciliens aux loisirs et aux vacances», adopté par le Conseil Régional le 9 mars 2017, dans lequel s'inscrit l'action ticket-loisirs a pour objectif de promouvoir les îles de loisirs, et notamment les activités et offres de séjours qui y sont proposées.

Les communes sont les interlocuteurs uniques de la Région pour leur territoire pour les actions destinées, entre autres, aux jeunes franciliens de 11 à 17 ans et au profit de familles fragilisées.

Pour Choisy-le-Roi, les services concernés par cette action cette année sont l'Enfance, la Jeunesse et les Centres sociaux.

Il s'agit de tickets-loisirs mis à la disposition des services pour l'organisation et le financement de sorties, cycles d'activités, projets pédagogiques et/ou séjours sur les îles de loisirs de la région Ile-de-France.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'action « tickets-loisirs » proposée par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif «Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et franciliens aux loisirs et aux vacances» et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Région Ile-de-France fixant les conditions d'utilisation des tickets loisirs qui sera renouvelée chaque année.

LE CONSEIL,

Oùï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional Ile-de-France CR 2017-55 en date du 9 mars 2017 approuvant le dispositif cadre «Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et franciliens aux loisirs et aux vacances»,

Vu la délibération du Conseil Régional Ile-de-France CP 2021-121 en date du 1^{er} avril 2021 approuvant la convention fixant les modalités d'utilisation des tickets-loisirs,

Vu l'avis de la commission Action sociale/CCAS/Séniors/Hygiène Santé/Handicap,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Approuve l'action « tickets-loisirs » proposée par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif «Nouvelle stratégie régionale pour l'accès des franciliennes et franciliens aux loisirs et aux vacances».

Article 2 – Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec la Région Ile-de-France fixant les conditions d'utilisation des tickets loisirs.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr . Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 19 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

